



**AOUT 2024**

Bonjour à toutes et à tous,

L'été se termine, et avec cela, le bilan d'un premier semestre déjà bien chargé en termes de festivités et de réalisations diverses. Vous aurez l'occasion de (re)découvrir tout cela dans cette information.

Parmi les événements à venir et pour lequel j'espère que vous serez nombreux : le centenaire de la reconstruction de notre église les 28 et 29 septembre (exposition de Jean-Marie Caudmont, concert Gospel, visites de l'Eglise, procession et messe, ouverture gratuite du musée, restauration...).

Les premiers aménagements relatifs à la sécurité routière pourraient débuter dernier trimestre 2024.

Je vous souhaite bonne lecture et vous dit à très bientôt

Bien cordialement !

Billy Journet

Maire

# Les prochains rendez-vous

**2 septembre**

80ème anniversaire de la libération de Flesquières

80ème anniversaire de la libération de Flesquières

Il y a 80 ans, Flesquières était libéré par l'armée américaine, et la municipalité avec le concours de l'association du Tank de Flesquières, vous convie à "se souvenir", et en particulier à rendre hommage au caporal Bergman, tombé dans une embuscade...

**22 septembre**

Brocante Flesquiéroise  
Seconde édition

Retour de la brocante

Devant le succès de 2023, l'association Flesquières en fêtes envisage d'organiser une nouvelle brocante le 22 septembre

**28 & 29 sept.**

100ème anniversaire de la reconstruction

Centenaire de l'Eglise Saint-Géry

Les 28 et 29 septembre prochains seront consacrés à l'anniversaire du centenaire de la reconstruction de notre Eglise ! A l'occasion, un magnifique concert gospel vous est proposé le samedi soir... Venez nombreux !

**12 octobre**

Soirée années 80'

Devant le succès de l'année dernière, l'opération est renouvelée et l'association Flesquières en fêtes organisera sa soirée années 80' le 12 octobre 2024 en tant qu'action PHARE en faveur d'octobre rose...

**10 novembre**

Repas campagnard

L'association Flesquières en fêtes propose un repas campagnard le 10 novembre 2024...

**14 déc.**

Noël des enfants

Le Samedi 14 décembre aura lieu le traditionnel goûter de Noël des enfants...

**15 déc.**

Marché de Noël !

Cette année la destination proposée est la capitale Belge, BRUXELLES...

## Et toujours les

Interventions **gratuites** de



**Mardi 10 septembre 14h30** : couvercles en perles, jeux de société

**Mardi 8 octobre 14h30** : Prévention des chutes

**Mardi 12 novembre 14h30** : Loto

**Mardi 10 décembre 14h30** : Cookie Jar - casques de réalité virtuelle

➔ Il est possible de venir vous chercher si besoin, contactez le **07.76.87.84.11**



Mairie de Flesquières -  
rue de l'église 59267 FLESQLIERES  
Tél. 03.27.79.45.73



mairie@flesquieres.fr



www.flesquieres.fr



Commune de Flesquières



# Les moments forts du 2ème trimestre...



**Dim. 5 mai**

Dimanche 5 mai 2024, l'Eglise saint-Géry de Flesquières accueillait une troupe de scouts pour une cérémonie marquée par la présence exceptionnelle de **Monseigneur Dollman**, archevêque de Cambrai...



Passage d'un cortège de **150 motos** vers 10h direction Havrincourt

**Dim. 5 mai**



**Mer. 8 mai**

Commémorations de l'armistice de la seconde guerre mondiale



**Dim. 19 mai**

Commémorations de la tragédie du 19 mai 1940



Soirée **Karaoke**, une cinquantaine de personnes...

**Sam. 18 mai**



Fête Communale, apéritif concert et animations

**Dim. 19 mai**



Fête nationale animations proposées par le club de loisirs

**Dim. 14 juillet**



Première du cochon à la broche - 120 réservations.

**Sam. 15 juin**



Animations de la fête nationale barbecue, retraite aux flambeaux, soirée animée - 60 personnes

**Sam. 13 juillet**



# Les dernières réalisations...



L'entreprise Lourdel est intervenue pour le **nettoyage, démoussage et la remise en peinture** des bâtiments communaux, de l'école et de la salle des fêtes, qui en avaient bien besoin ! **C'est reparti pour quelques années maintenant !**



Le monument aux morts a bénéficié d'un nettoyage haute pression qui lui confère une nouvelle jeunesse !



C'est officiel !  
Le chemin de l'Épinette est désormais bien identifié par une plaque de rue.



L'entreprise Lourdel a également démonté la cheminée dangereuse de la mairie, qui penchait et menaçait de s'effondrer....





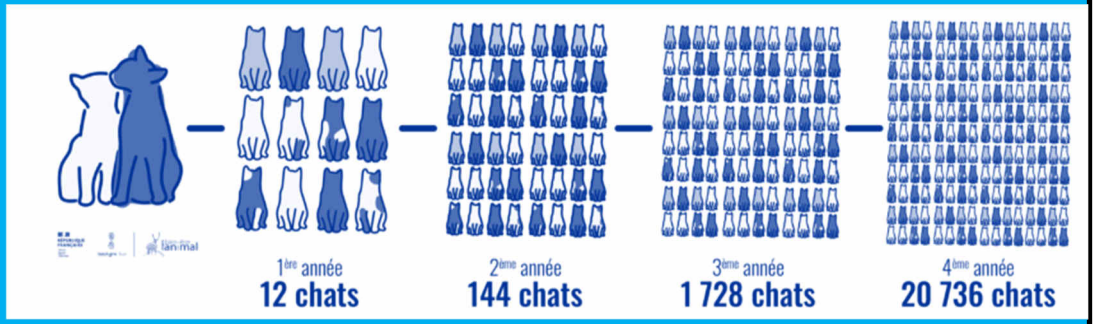
# Chats errants

L'année dernière, nous avons mené une **campagne de stérilisation** des chats errants, pour réduire leur prolifération et les nuisances associées. Cela a coûté à la mairie et a demandé la participation de nombreux bénévoles. Depuis quelques semaines, **nous déplorons de nouveau la présence de plus en plus nombreuse de chats** dans le centre du village, ce qui n'est pas correct en regard de tous les efforts qui ont été réalisés, par la municipalité et les bénévoles qui ont participé. **Aussi, je demande à tous les propriétaires de chats, de faire preuve de civisme et de responsabilité, en faisant stériliser au plus vite leur animal !**

Je vous remercie de votre compréhension,  
Billy Journet, maire



Saviez-vous qu'un seul couple de chats peut engendrer **jusqu'à 20 000 chat en 4 ans !**



## Lutte contre les chardons

**N**ous rappelons que vous avez **l'obligation de procéder** à la destruction du « chardon des champs », sur les terrains dont vous êtes propriétaires. Cette espèce est **reconnue nuisible** et représente un véritable fléau pour l'agriculture.



Pour être efficace, cette destruction doit être effectuée **au printemps ou au début de l'été**.

[L'arrêté préfectoral du 8 juin 2004](#) (complété par un arrêté municipal) vous est rappelé et peut être consulté dans les actualités du site communal. A l'article 4, il est précisé que « **en cas de défaillance des occupants, le maire fera procéder à la destruction des chardons aux frais des intéressés, sans préjudice des sanctions prévues par le code rural** ». Pour éviter tout problème, merci de respecter ces dispositions, et d'entretenir régulièrement vos terrains.

### Démarchages attention **MEFIANCE**

Les démarchages à domicile **sont désormais INTERDITS** par arrêté municipal. Si toutefois vous constataiez des individus qui vous importunent dans ce cadre, vous êtes priés de les signaler en mairie.



Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen **à partir de votre 16<sup>e</sup> anniversaire**. Vous devez le faire **dans les 3 mois qui suivent**. Vous avez jusqu'à la fin du 3<sup>e</sup> mois pour le faire. Une régularisation peut toutefois être faite jusqu'à 25 ans.

**Démarche OBLIGATOIRE**, et qui permet de :

- s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- Être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18e anniversaire.

#### LES FORMALITES :

Venir en mairie avec :

- Carte Nationale d'Identité (CNI)
- CNI des parents
- Justificatif de domicile
- Livret de famille

## Benne à déchets verts

Nous sommes au regret de déplorer **plusieurs dépôts de déchets non autorisés** dans la benne à déchets verts ! Si vous constatez des erreurs de tri (comme ici, caisse et bâche plastique, troncs etc. ) ou simplement des personnes n'habitant pas le village, en train de déposer des déchets, **MERCI DE CONTACTER IMMEDIATEMENT LA MAIRIE**

